Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 10 (1918)
Heft: 4

Rubrik: Mouvement syndical international

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

le chiffre de 1916. Souhaitons que cette augmentation se maintienne pour 1918. Cela dépend naturellement de nos sections et du travail de propagande de leurs membres. Malgré la diminution de membres que nous avons constatée pour quelques mois de l'année dernière, la moyenne des membres pour 1917 est supérieure de 91 à celle de 1916, et en avance de 365 sur l'année 1915.»

Le secrétariat de Genève indiquait 477 membres en 1915, il en indique 913 à fin 1917. Il faut reconnaître que peu de fédérations rencontrent autant de difficultés dans la propagande, et cela en raison de la diversité des métiers qui en font partie et des horaires de travail très spéciaux. Aussi les résultats obtenus n'en sont que plus appréciables. En 1917, les mouvements de salaire ont été nombreux, 17 au total, entraînant environ 250,000 francs de salaire, et une diminution de 50,000 heures de travail.

Métallurgistes et horlogers. — Cette fédération, la plus forte qui existe en Suisse, continue sa marche ascendante. Quoique son rapport sur l'exercice 1917 ne soit pas encore publié, on peut déjà dire que le nombre de ses sections est en augmentation, et que le chiffre de ses adhérents a atteint un chiffre inespéré. Le bouclement des comptes au 31 décembre accuse un effectif d'environ 65,000 membres. Il est évident que cette augmentation énorme de l'effectif entraîne des modifications intérieures. Ainsi, à partir du 1er avril, tous les secrétaires et employés des sections seront payés par la caisse centrale. D'autre part, la cotisation hebdomadaire sera augmentée de 10 ct. à partir de cette date; les secours de chômage, de grève et de déménagement seront également augmentés. Les mouvements de salaire ont été nombreux, sans cependant que la grève ait été souvent nécessaire. Le mouvement le plus important, dans ses conséquences, fut celui de la fabrique d'outils Reishauer S. A. à Zurich. Cette maison décréta qu'à partir du 15 octobre, les ateliers seraient ouverts le samedi après-midi, et que, par contre, l'horaire serait établi de telle façon les autres jours que la semaine de travail compterait 57 heures. Le personnel ayant refusé de renoncer au samedi après-midi de congé, la grève devint inévitable. Elle se termina au bout de huit semaines par un arrangement stipulant que « le temps de travail effectif est de 54 heures, le temps de présence 55 heures par semaine. Ensuite de la réduction des heures de travail de 57 à 54 heures, tous les salaires et le travail aux pièces seront augmentés à titre de compensation de 5,5 à 6 %.» La répartition des heures de travail prévoit le samedi après-midi libre.

L'importance de ce mouvement réside bien moins dans le succès obtenu par le personnel de la fabrique Reishauer que dans l'application de cet horaire, dès le 1er avril, par la Société suisse des industriels sur machines, ainsi qu'elle vient de l'admettre avec le comité central de la fédération suisse des ouvriers sur métaux et horlogers. D'autre part, la conséquence de l'application de la semaine de 54 heures dans la métallurgie sera l'introduction de la semaine anglaise (fermeture le samedi après-midi) dans les régions horlogères, où elle s'applique en partie déjà.

Une grève assez importante vient d'éclater chez les faiseurs de ressorts (horlogerie), et qui compte environ 300 grévistes. Le litige porte sur une question d'augmentation des salaires et la passation d'un contrat collectif. C'est toute la profession qui est engagée. Espérons que nos camarades horlogers pourront enregistrer un succès avant qu'il soit long.

Dans la munition. — Généralement, à part les mécaniciens, le personnel occupé dans les fabriques de munitions n'appartient pas à l'organisation syndicale. On le doit au fait que, d'une part, il n'a pas montré beaucoup d'empressement à se syndiquer, et d'autre part, que la fédération des métallurgistes et horlogers, sachant qu'il s'agissait là d'une industrie passagère, n'a pas tenu à intensifier la propagande chez les « munitionnaires ». Actuellement, la situation n'est plus aussi bonne que précédemment; le chômage a fait son apparition, à Genève surtout. Dans cette localité, où les chômeurs sont au nombre de 2500, la caisse de chômage instituée par l'Etat et de laquelle nous avons parlé déjà, est entrée en activité. L'opinion des militants ouvriers de Genève est que les commandes ne font pas défaut, mais que les prix ayant été quelque peu modifiés, les industriels, la maison Picard-Pictet en tête, manœuvrent de façon à faire supporter la baisse.

Tailleurs. — Après sept jours de pourparlers, un nouveau contrat de tarif a été conclu à Bâle entre l'Association suisse des maîtres tailleurs, la Fédération suisse des tailleurs et couturières et la Société chrétienne des branches de l'habillement. Les salaires à l'heure ont été fixés à 80 et 95 ct., une allocation uniforme de 15 pour cent sera en outre payée à tous les ouvriers. Le tarif entre en viguer le 1er avril 1918.

Charpentiers. — L'organisation de ces ouvriers a enfin surmonté les suites de la crise qui l'a si fortement frappée. Tandis qu'à la fin de 1916, elle ne comprenait encore que 972 membres et 36 sections, elle a pu ramener son effectif à 1550 membres et 40 sections. Comme elle enregistre 986 nouvelles admissions, l'augmentation serait plus importante encore, si une perte de 569 membres n'était pas à constater, résultant de l'inconscience sociale de ces camarades.

Mouvement syndical international

Etats-Unis d'Amérique. — L'annuaire de l'Office de statistique pour la législation de protection ouvrière, paru dernièrement, publie un certain nombre de décrets et de lois émis par la Confédération et les Etats pendant l'année de rapport. Les plus importantes de ces lois fédérales sont celles concernant la journée de huit heures pour les cheminots et la loi de protection de l'enfance qui interdit le transport de marchandises à la fabrication desquelles ont travaillé des enfants qui n'ont pas encore atteint un certain âge.

La loi Adamson, comme est appelée la loi sur la journée de huit heures des cheminots selon le nom de l'initiateur, a été adoptée, malgré la plus vive opposition des sociétés de chemins de fer et après que les cheminots eurent menacé de la grève générale à plusieurs reprises. Le 4 septembre de l'année écoulée, les quatre grandes « sociétés fraternelles » des cheminots, qui comprennent plus de 400,000 membres, voulaient déjà proclamer la grève générale pour appuyer le principe de la journée de huit heures; cette grève fut évitée, car devant le danger menaçant la Chambre des représentants et le Sénat s'empressèrent d'accepter la loi. Cependant, les sociétés de chemins de fer refusèrent de se soumettre à la loi; elles intentèrent d'innombrables procès et trouvèrent un juge qui déclara que la loi était « inconstitutionnelle ». Devant cette opposition, les cheminots reprirent le moyen dont l'efficacité avait été prouvée; ils déclarèrent que la grève générale commencerait le 17 mars; l'exécution de cette menace eût été une catastrophe pour le pays, surtout au moment où il se préparait à la guerre. Wilson réussit à obtenir un sursis, nomma une commission d'entente qui, après deux jours et deux nuits de négociations, réussit à faire exaucer la majeure partie des revendications ouvrières. Le même jour, le Tribunal supérieur des Etats-Unis déclara que la loi Adamson n'était pas opposée à la constitution et tous les verdicts précédents furent ainsi annulés. De ce fait

les cheminots, et avec eux l'Union syndicale américaine, qui avait mis tout en œuvre pour les appuyer, avaient obtenu une victoire complète. Dans son verdict le Tribunal supérieur exprima l'avis que désormais les cheminots devaient renoncer à toute velléité de grève — « comme les soldats qui ne doivent pas déserter devant l'ennemi » — une opinion qui est très répandue parmi la classe bourgeoise et qui est aussi celle du président Wilson. On cherche maintenant, surtout par l'institution de tribunaux d'arbitrage obligatoires, à enlever aux cheminots le droit de grève. Mais ceux-ci sont bien décidés à ne céder aucun de leurs droits civils pour la journée de huit heures, et il faut prévoir de nouvelles luttes pendant lesquelles ils peuvent compter sur l'appui de la classe ouvrière de tous les pays.

La nouvelle loi fédérale pour la protection de l'enfance interdit le transport entre les Etats, aussi bien qu'à l'étranger, de produits et marchandises à la fabrication desquels ont travaillé des enfants qui n'ont pas atteint un certain âge, dans les mines et carrières de pierres sous seize, dans les ateliers et fabriques sous quatorze ans. La loi fixe en outre que les enfants ne doivent pas travailler plus de huit heures par jour, pas avant 6 heures du matin et pas plus tard que 7 heures le soir. La législation de chaque Etat sur cette matière est si différente et souvent si rétrograde que ces modestes dispositions signifient un progrès important et l'obligation pour tous les Etats de conformer leur législation à ces prescriptions. Les patrons essayent naturellement de faire opposition à la loi, mais jusqu'ici en vain. C'est ainsi que le député Robinson proposa à la Chambre des représentants de renvoyer sa mise en vigueur jusqu'à un an après la signature de la paix, et d'autres gens bienveillants sont à l'œuvre pour obtenir des verdicts de juges pour empêcher l'exécution de la loi dans les différents Etats. Tout cela au nom de la liberté et de l'indépendance du pays et pour la sauvegarde des profits des exploiteurs!

Allemagne. — *Les organisations d'ouvriers sur métaux en 1916.* — On s'explique qu'en Allemagne aussi, la guerre ait déployé des effets qui firent reculer le mouvement syndical qui atteint son niveau inférieur en 1916. Comme nous l'avons déjà mentionné par ailleurs, un mouvement ascensionnel se fait dans divers syndicats en particulier dans ceux de l'industrie du fer, des machines et des métaux et a déjà réalisé de réjouissants progrès en 1917. On compta l'effectif annuel moyen que voici dans les trois groupes de syndicats professionnels d'Allemagne:

	Fédérations centrales	Syndicats libéraux	Syndicats chrétiens
1913	2,548,763	106,618	342,785
1914	2,052,377	77,749	282,744
1915	1,146,359	61,086	176,137
1916	955,887	57,766	174,300

Le nombre des femmes affiliées aux fédérations centrales a augmenté pendant l'exercice de 172,201 à 180,895. Le total des recettes des syndicats affiliés à la Commission générale d'Allemagne (fédérations centrales) atteignit en 1916 42,5 millions de francs et les dépenses furent de 37,5 millions, y compris 17,059,579 francs de secours. L'état de la fortune était de 82,306,457 francs. *

Les syndicats d'ouvriers sur métaux avaient à la fin de l'année les effectifs que voici:

	1915	1916
Fédération allemande des métaux	234,307	247,360
Machinistes et chauffeurs	8,520	6,705
Chaudronniers	3,215	3,378
Mécaniciens libéraux	23,606	25,336
Métallurgistes chrétiens	17,695	20,176
Total	287,343	302,955

L'effectif a repris son mouvement ascensionnel dans une partie de ces syndicats. Le travail des femmes ayant fortement augmenté dans l'industrie des armements, le nombre des membres féminins de la Fédération allemande des métaux a subi une grosse augmentation. On compte le nombre des membres femmes que voici:

	1915	1916
Fédération allemande des métaux	25,147	40,547
Mécaniciens libéraux	295	511
Métallurgistes chrétiens	560	630
Total	26,002	41,688

Les recettes des caisses centrales et locales furent en 1916 (en francs):

	Recettes totales	Dont cotisations
Fédération allemande des métaux	11,983,059	9,083,175
Machinistes et chauffeurs	370,292	297,862
Chaudronniers	280,300	110,571
Mécaniciens libéraux	1,328,134	—
Métallurgistes chrétiens	720,959	611,909

Tandis que les dépenses furent (en francs):

	Dépenses totales	Pour secours
Fédération allemande des métaux	8,413,077	1,750,622
Machinistes et chauffeurs	306,389	121,696
Chaudronniers	226,741	156,191
Mécaniciens libéraux	925,659	454,225
Métallurgistes chrétiens	617,535	178,582

La fortune * des diverses organisations était à la fin de l'année comme suit: Fédération des machinistes et chauffeurs fr. 563,807.—, Chaudronniers fr. 366,246.—, Mécaniciens libéraux fr. 1,109,184.— et Fédération chrétienne fr. 2,322,577.—.

Les fédérations d'ouvriers sur métaux ont toutes leur propre journal, paraissant hebdomadairement.

Divers

D'où provient la disette et la misère?

Sous ce titre: *Les communications sur le ravitaillement*, l'organe de l'Office fédéral de secours, publient la statistique suivante:

	Importation en Suisse 1913	1917
Céréales	54,662	26,675
Farine	3,813	672
Avoine	17,716	4,841
Maïs	12,155	8,233
	88,346	40,421
Orge	2,591	1,587
Fèves, pois	711	459
Pommes de terre	9,372	3,428
Beurre, frais	504	17
Viandes	1,093	28
Bœufs (pièces)	49,012	29
Veaux (pièces)	24,100	243
Porcs (pièces)	24,169	15,880
Oeufs (waggons)	1,378	262
Fourrage, son	7,393	583
Foin	5,787	54
Phosphate Thomas	5,579	2,737
Engrais chimique	2,631	15

L'office exprime son peu d'espoir qu'une amélioration soit possible pour l'année 1918.

* La fortune de la Fédération allemande des ouvriers sur métaux n'est pas comprise dans ce chiffre, car elle n'est plus indiquée depuis quelques années.